

PQ-57

PRODUIT DE PRÉSERVATION DU BOIS
CONTRÔLE LA POURRITURE, LA MOISSISSURE ET LES TERMITES
USAGE COMMERCIAL

GARANTIE 8-Quinolinolate de cuivre 5,0 %

Avertissement, contient allergène sulfite

N° D'ENREGISTREMENT 15314 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT



POISON



CORROSIF

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

CONTENU NET : LITRES

IBC MANUFACTURING COMPANY
416 EAST BROOKS ROAD
Memphis, TN 38109 États-Unis d'Amérique

ISK BIOCIDES, INC.
416 EAST BROOKS ROAD
Memphis, TN 38109 États-Unis d'Amérique
1-901-344-5350

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

MODE D'EMPLOI

PQ-57 est essentiellement un concentré sans odeur et sans goût à diluer avec de l'eau pour le contrôle de la pourriture, de la moisissure et des termites.

Il peut être utilisé sur un grand nombre de produits en bois finis et structures en bois y compris le bois de construction, le contreplaqué, les panneaux de particules agglomérées et de fibres durs, les ouvrages de menuiserie, les palettes, les poteaux de clôture, les boîtes et autres articles manufacturés : boîtes et paniers pour fruits et légumes les cageots, les plateaux à champignons et les boîtes pour pépinières, plateaux et caissettes de pépinières ; les tuteurs de tomates, vignes et autres plantes.

SERVICE AU-DESSUS DU SOL : mélanger une part de PQ-57 avec 20 parts d'eau. Faire tremper le bois entre 15 secondes et 20 minutes selon le degré de protection souhaité. L'absorption du produit de préservation va en général de 16,2 kg (trempage de 15 secondes) à 40,5 kg par m³ (trempage de 20 minutes) pour le bois perméable. Pour des conditions d'exposition particulièrement sévères, suivre les directions pour un service en contact avec le sol indiqué ci-dessous.

SERVICE EN CONTACT AVEC LE SOL : mélanger une part de PQ-57 avec 10 parts d'eau.

Faire tremper entre 3 minutes et 48 heures. L'absorption du produit de préservation va en général de 25 kg (trempage de 3 minutes) à 80 - 130 kg par m³ (trempage de 48 heures) pour le bois perméable.

TRAITEMENT AU PINCEAU OU PAR PULVÉRISATION : pour les articles en bois que l'on ne peut pas faire tremper, une application au pinceau ou par pulvérisation est une alternative appropriée. Dans ce cas, utiliser une solution doublement concentrée pour une exposition en contact avec le sol.

RETRAITEMENT : peut être économiquement désirable en cas d'apparition de pourriture ou d'attaque par les termites. Dans ces cas, diluer et appliquer comme ci-dessus.

Les traitements ci-dessus s'appliquent au bois sec.

Laisser sécher le bois traité avant de le peindre ; toujours faire un test pour voir si la peinture est possible avant.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignements concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

DANGEREUX EN CAS D'INGESTION. Éviter un contact direct avec le produit.

Éviter un contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas en respirer la vapeur. Porter des lunettes de protection et des gants en caoutchouc lors de la manipulation.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec la peau, se laver avec de l'eau et du savon. En cas de contact avec les yeux, rincer à l'eau pendant au moins 15 minutes et obtenir des soins médicaux. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir en mettant le doigt dans la gorge ou en donnant de l'eau très savonneuse ou très salée à boire - APPELER IMMÉDIATEMENT UN MÉDECIN OU UN CENTRE ANTIPOISON. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une attention médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique.

Imprimé aux États-Unis

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))